

## Préface

de Michel Wieviorka

Une tendance, en fait plus ancienne qu'on le croit généralement, guette la production scientifique, et tout particulièrement celle des sciences humaines et sociales : l'hyperspécialisation. Le chercheur étudie un problème précis, très bien délimité, ce qui lui permet, s'il n'est pas trop mauvais, de briller à bon compte. Car plus on est spécialiste d'une question, plus on a tout loisir pour l'approfondir. Cette tendance s'explique aisément si l'on considère la compétition qui règne pour accéder à l'emploi dans l'enseignement supérieur et dans la recherche. Dans l'univers concurrentiel que sont devenus ceux de la production et de la diffusion des savoirs, en effet, les trajectoires personnelles, l'entrée puis la progression dans une carrière se dessinent de plus en plus à la lumière des publications, en nombre et en qualité. Or plus on est spécialisé, plus il est facile de publier, y compris dans de très bonnes revues.

Cette tendance peut aller de pair avec celle de l'enfermement disciplinaire. Le chercheur qui est bien installé dans une discipline, quelle qu'elle soit, a plus de chance d'obtenir un poste ou avancement que celui qui est à cheval sur deux ou plusieurs disciplines : les comités de sélection et autres jurys ou instances attribuant les postes sont presque toujours disciplinaires, et s'éloignent de leur logique, c'est prendre l'immense risque de n'être pleinement reconnu dans aucun d'entre eux, chacun vous renverra à d'autres. La pluridisciplinarité est une pratique risquée, sinon en fin de carrière, quand les jeux sont faits.

À partir du moment où le chercheur se définit par un domaine précis de compétence et une discipline, il tend à refuser de monter en généralité, à hésiter à participer à des débats scientifiques ou intellectuels qui l'éloigne-

raient de ses bases pourtant étroites. Il sera peut-être très bien formé, aura eu une éducation ouverte, mais très vite n'en fera guère usage. Il privilégiera, dans ses lectures, ses références, ce qui apporte un éclairage documenté et précis sur sa spécialité, et ce qui le met en position de débattre avec ses pairs au sein de sa discipline. Cela pourra avoir pour prolongement, surtout dans un pays comme la France, un autre enfermement, dans ce que le sociologue allemand Ulrich Beck appelait le « nationalisme méthodologique ». L'expression renvoie au fait de n'envisager un questionnement, notamment sociologique, que dans le cadre d'un État-nation ou dans le prolongement qu'en constituent les « relations internationales ». Un tel enfermement n'interdit pas les comparaisons dites internationales, celles-ci faisant courir le risque d'un biais considérable, celui de l'ethnocentrisme, puisque le plus souvent, dans une comparaison internationale, les catégories employées sont celles de la société d'où provient le chercheur.

Hyperspécialisation, enfermement disciplinaire, refus ou incapacité à monter en généralité, risque d'ethnocentrisme : rares sont ceux qui, délibérément, consciemment, évitent ces écueils.

Le grand mérite de Nader Vahabi est là, dans le refus de ce qui limite ou emprisonne la pensée, et dans l'ignorance des carcans qu'impose le souci, légitime par ailleurs, de s'insérer dans un univers universitaire. Vahabi fait partie de ces chercheurs qui lisent des auteurs très différents, relevant de différentes disciplines, philosophie, sociologie, sciences politiques, anthropologie, histoire... Il circule dans le temps, et dans l'espace, et n'est assurément pas tenté par le « nationalisme méthodologique ». Il sait faire utilement son miel des nombreux auteurs dont il connaît l'œuvre avec précision, et ce, pour une raison qui me semble essentielle : il les lit à partir d'un questionnement qui, lui, est précis, et limité, à partir d'une question forte qui le taraude, peut-être tout simplement parce qu'elle le concerne, personnellement, existentiellement : la question de l'étranger, qui se situe quelque part entre État, nation et nationalisme.

Une interrogation claire lui sert de guide pour ne pas se perdre dans des lectures qui sinon l'emporteraient on ne sait où, et pour au contraire s'en saisir avec bonheur, à bon escient.

Nous vivons dans un monde où les phénomènes migratoires, et avec eux les grandes questions de l'hospitalité, de l'humanisme, du droit — ou des droits de l'homme — se posent avec acuité. À rebours des tendances dominantes dans les sciences humaines et sociales, Vahabi est ici un guide

précieux, il nous aide à maîtriser l'immense littérature qui peut éclairer de tels enjeux, à circuler en son sein, et à mieux réfléchir nous-mêmes.

Paris, mercredi, le 6/05/ 2020 Michel Wieviorka

Michel Wieviorka, Président de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme, sociologue et directeur d'études à l'EHESS.



# Introduction

## Migration, cadre général

La migration, le migrant, le réfugié et l'étranger représentent de véritables enjeux mondiaux en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle. Bien que la grande majorité des migrants dans le monde ne franchissent pas de frontières, les flux migratoires internationaux ont considérablement augmenté depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Au cours des dernières années le phénomène de déplacement tant interne que transfrontalier s'est fortement accru, principalement en raison de conflits civils et transnationaux<sup>1</sup>. Précisons qu'au début des années 2000 les Nations unies comptabilisaient 63 millions de migrants allant des pays du Sud vers ceux du Nord sur 190 millions de migrants internationaux, 62 millions de migrants Sud-Sud, 50 millions de migrants Nord-Nord et 14 millions de migrants Nord-Sud. En décembre 2011, sur 240 millions de migrants internationaux, 97 millions de personnes migrent du Sud au Nord, 74 millions sont des migrants Sud-Sud, 37 millions migrent du Nord vers le Nord et 40 millions du Nord vers le Sud<sup>2</sup>. En décembre 2018, les pays du monde se sont donc réunis pour une conférence intergouvernementale afin d'adopter le texte des Nations unies qui promeut une coopération internationale sur les migrations. La Conférence intergouvernementale sur « Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières » s'est tenue à Marrakech les 10 et 11 décembre 2018. La grande ambition de ce pacte, dont les modalités sont le résultat de plusieurs résolutions onusiennes antérieures, réside dans

1. Rapport de l'IOM (2018) « État de la migration dans le monde 2018 », p. 3, consulté le 30/03/2019.  
[http://publications.iom.int/fr/system/files/pdf/wmr\\_2018\\_fr.pdf](http://publications.iom.int/fr/system/files/pdf/wmr_2018_fr.pdf)
2. Wihtol de Wenden Catherine (2013) *Le droit d'émigrer*, Paris, CNRS, p. 32.

l'idée de considérer les migrations comme un fait de la mondialisation qui permet un enrichissement mutuel des pays. Néanmoins ce pacte est juridiquement non contraignant et reste en faveur des États soucieux de la préservation de leur souveraineté. Son adoption offre tout de même un premier signal encourageant car l'ONU s'empare enfin des enjeux de la migration et les États se positionnent sur le sujet. Si les objectifs 8 et 15 notamment, veillent à assurer la protection vitale des migrants<sup>3</sup> certains autres ne semblent pas encore à la hauteur des enjeux. Par exemple l'idée de lutter contre les problèmes structurels qui poussent les personnes à quitter leur pays (objectif 2) fait fi de la migration comme pratique sociale normale au sein d'un monde connecté.

### Migrants ou réfugiés ?

Autre aspect sur lequel il faudra s'attarder un jour : l'absence de définition universellement acceptée du terme « migrant ». L'agence de l'ONU pour les migrations, l'Organisation Internationale des Migrations fait la distinction entre réfugiés<sup>4</sup> et migrants (290 millions dans le monde en décembre 2019)<sup>5</sup> car selon certaines études les flux migratoires internationaux annuels tournent autour de 10 millions personnes<sup>6</sup>. Ce terme de migrant désignerait donc les « personnes se déplaçant vers un autre pays ou une autre région afin d'améliorer leurs conditions matérielles et sociales, leurs

3. Nations unies, Assemblée générale « Projet de document final de la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières » Marrakech (Maroc), 10 et 11 décembre 2018. Objectif 8 : « Sauver des vies et mettre en place une action internationale coordonnée pour retrouver les migrants disparus ». Objectif 15 : « Assurer l'accès des migrants aux services de base ». Voir le détail p. 19 et 27 des objectifs et engagements du Pacte, <https://undocs.org/fr/A/CONF.231/3>, consulté le 30/01/2019.
4. La définition mondiale du réfugié dépend de l'article premier de la Convention de 1951 ainsi que du Protocole de 1967 et stipule à l'article 1A 2) qu'est *réfugiée* toute personne qui : « [...] craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner ». <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/statusofrefugees.aspx>, consulté le 25/02/2019.
5. Pour ces flux, voir Vahabi Nader (2018), *La crise de l'accueil des réfugiés de 2015, Une pathologie du modernisme*, Paris, L'Harmattan, p. 31-32.
6. Le Bras Hervé (2017), *L'âge des migrations*, Paris, Autrement, p. 31.